

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU 13 AVRIL 2021**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire, tenue, par visioconférence, le lundi 13 avril 2021 à 20h00 sous la présidence de monsieur Benoît Bourque, maire avec un enregistrement audio de la séance.

Sont aussi présents,

Conseillers Céline Jutras  
Benoît Yergeau  
Frédéric Tremblay  
Jonathan Bussière

Sont absents : Louis Véronneau et Georges Martel.

Assiste également à la séance madame Annick Vincent à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 16 avril 2021 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2021-025, daté du 11 avril 2021, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des employés municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les employés municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

Quorum

Les membres du conseil formant quorum, accepte que la présente séance soit tenue par visioconférence et que les membres du conseil et les employés municipaux puissent y participer par visioconférence, la séance est déclarée régulièrement constituée.

21-04-61

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Benoît Yergeau  
Appuyé par le conseiller Frédéric Tremblay  
Et résolu unanimement par les conseillers présents  
D'ADOPTER l'ordre du jour tout en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

21-04-62 Mandat ingénieur Tétra TECH – Dépôt de la programmation pour le TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Bussière

Appuyé par la conseillère Céline Jutras

Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019- 2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

QUE la municipalité mandate la firme Tetra Tech pour l'assister dans la programmation et le dépôt de la programmation sur le site du MAMH.

QUE la municipalité autorise la directrice-générale à signer, si requis, tous documents en lien avec la programmation et le suivi de la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

Mandat ingénieur FQM – Dépôt du projet PIIRL

REPORTÉ

Mandat avocat – Demande d’exclusion

REPORTÉ

21-04-63 Octroi de contrat – Entretien des chemins d’hiver 2021-2022 (1 an)  
Suite à l’appel d’offres lancé par invitation pour l’entretien des chemins d’hiver, le seul soumissionnaire ayant déposé une soumission est Les entreprises F. Parent Inc. au montant de 99 676,90 \$.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Bussière  
Appuyé par monsieur le conseiller Benoît Yergeau  
Et résolu unanimement par les conseillers présents  
DE DONNER le contrat pour l’entretien des chemins d’hiver pour la période hivernale 2021-2022 à monsieur François Parent au coût de 99 676,90 \$ taxes incluses et d’autoriser le maire et la directrice générale à signer le contrat.

ADOPTÉE

21-04-64 Dépôt demande de subvention PPA-CE  
ATTENDU que le conseil désire faire des travaux de resurfaçage sur une partie du Rang du Bord-de-l’Eau sur une distance de ± 1 km, des travaux de rapiéçage sur les chemins municipaux, le remplacement de glissières de sécurité, du rechargement dans le rang Parenteau et le 8<sup>e</sup> Rang ainsi que le remplacement de ponceaux de chemin;

ATTENDU que le conseil désire obtenir de l’aide de son député, Monsieur Donald Martel, pour un montant de 40 000 \$ pour procéder à ces travaux, au coût de ± 105 000 \$ pour le resurfaçage du rang du Bord de l’Eau, de ± 15 000 \$ pour le remplacement de glissières de sécurité, de ± 15 000 \$ pour le rechargement de pierre sans le 8<sup>e</sup> Rang et le Rang Parenteau ainsi que ± 15 000 \$ pour le rapiéçage sur les chemins municipaux pour un total du coût des travaux de 150 000 \$ ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Bussière  
Appuyé par monsieur la conseillère Céline Jutras  
Et résolu unanimement par les conseillers présents  
DE DEMANDER l’aide financière d’un montant de 40 000 \$ à notre député, Monsieur Donald Martel, afin que la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire puisse procéder à des travaux d’amélioration de son réseau routier pour l’année 2021.

ADOPTÉE

21-04-65

Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Benoît Yergeau  
Appuyé par la conseillère Céline Jutras  
Et résolu unanimement par les conseillers présents  
DE LEVER cette assemblée.

La séance est close à 20h08.

\_\_\_\_\_  
Benoît Bourque, maire

\_\_\_\_\_  
Annick Vincent, d.g./sec.-trés.

Je, Benoît Bourque, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Benoît Bourque, maire